



Palézieux, le 31 mai 2007

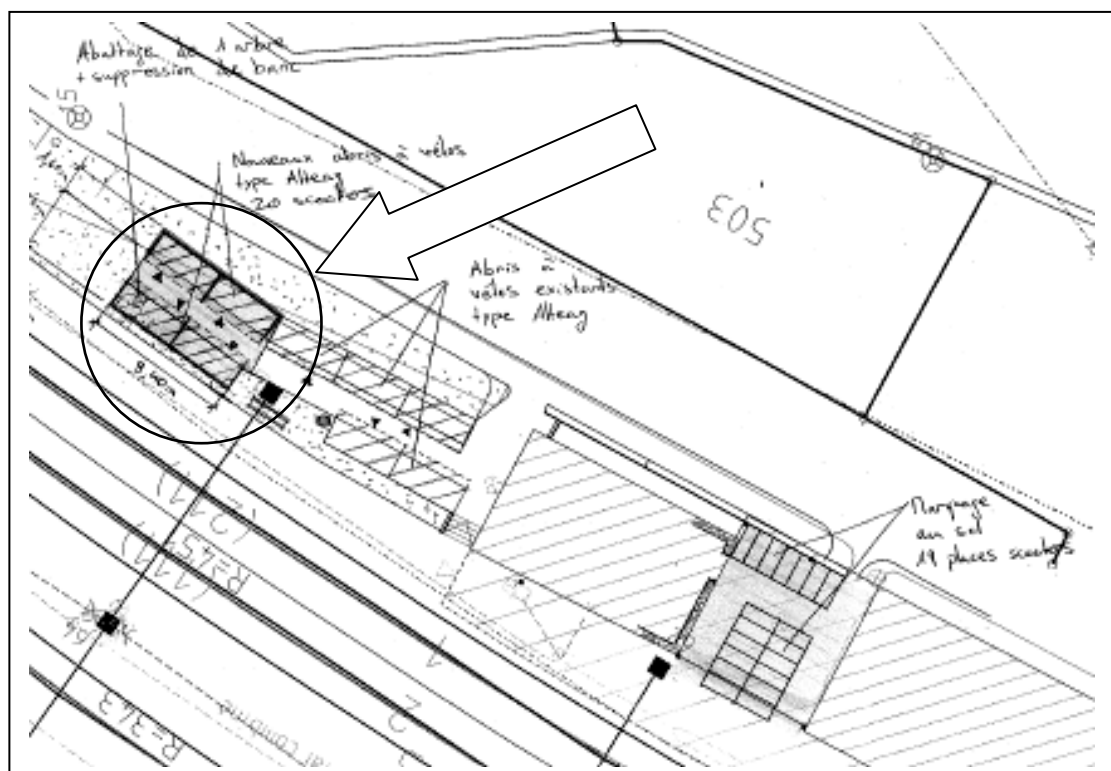
Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

Préavis municipal 08/07 concernant l'agrandissement du parc à vélo « B + R » à la Gare CFF

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 23 mars 2007, la Municipalité a eu une rencontre avec une délégation des CFF Immobilier venue présenter ses projets d'amélioration des infrastructures de la Gare de Palézieux. Il s'agit notamment de transformations intérieures du bâtiment voyageur et surtout pour ce qui nous concerne directement, l'agrandissement du parc à vélo (B + R) dont la compétence est communale en matière de financement.

En effet, avec le nombre grandissant d'usagers des CFF qui arrivent à la Gare à vélo ou à scooter, il devient de plus en plus difficile de trouver une place. Dans ce contexte et dans le cadre d'une campagne nationale, les CFF soutiennent des projets visant à améliorer les capacités des parcs. Dans cet ordre d'idée, ils ont proposé d'agrandir l'installation actuelle par un prolongement de l'abris en direction du Nord permettant ainsi de bénéficier d'une vingtaine de places supplémentaires.



./.





Commune de Palézieux
 Maison de commune
 1607 Palézieux



Sur la base de l'étude réalisée par les CFF, le coût des travaux se détaille de la manière suivante :

Installation de chantier	Fr.	6'100.-
Démolitions	Fr.	500.-
Elargissement de l'accès	Fr.	4'000.-
Mur de soutènement	Fr.	8'560.-
Nouveau surfacage du sol	Fr.	12'290.-
Abris à vélo (4 pces)	Fr.	21'800.-
Eclairage	Fr.	11'000.-
Aménagements extérieurs (y.c. abattage de l'arbre)	Fr.	4'400.-
Marquage au sol	Fr.	500.-
Signalisation	Fr.	750.-
Taxe pour permis de construire	Fr.	700.-
Honoraires	Fr.	17'000.-
Divers et imprévus	Fr.	5'000.-
Total HT	Fr.	92'600.-
TVA 7,6 %	Fr.	7037.-
Total TTC	Fr.	99'637.-

Dans le cadre de sa campagne nationale, les CFF participent à raison de 30 % sur le montant de l'investissement total, soit env. **fr. 30'000.-**. Le solde de 70 %, représente la part communale évaluée à **fr. 70'000.-** env.

Estimant que cette réalisation apportera une amélioration de l'offre de la gare CFF et, sous réserve de la décision du Conseil communal, la Municipalité a préavisé favorablement sur ce projet, **souhaitant ainsi mettre à profit la participation des CFF.**

Financement : Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer le crédit de construction relatif à ce projet. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier doit être amorti en 30 ans à raison de **fr. 2'333.-** env. par année à partir de l'exercice 2008 ou 2009, suivant l'avancement des travaux.

Selon l'évolution de nos liquidités, cet investissement devra ensuite, le cas échéant, être consolidé par un emprunt. Dans ce cas, il s'agira de prévoir le montant de **fr. 3'500.-** par année (5 %) pour le financement des intérêts et de l'amortissement financier.

./.





Commune de Palézieux
 Maison de commune
 1607 Palézieux



Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 08/07 du 31 mai 2007,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux d'agrandissement du parc à vélo (B + R) de la Gare de Palézieux.
2. D'accorder à cet effet le crédit de construction de fr. 100'000.—.
3. D'autoriser la Municipalité à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.
4. De l'autoriser, le cas échéant, à consolider cet investissement par un emprunt de fr. 70'000.— aux meilleures conditions du marché.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Philippe Tailens

Jean-Daniel Graz

